



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AIN

Préfecture de l'Ain
Service des Moyens et de la Logistique
Pôle ressources humaines

Arrêté portant modification de la composition du comité technique de la préfecture de l' Ain

Le préfet de l'Ain

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2014 portant création des comités techniques de service déconcentré dans certains services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 21 août 2014 fixant la date et les modalités des élections à certains comités techniques et certains comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 novembre 2014 ;

Vu le procès-verbal de l'élection organisée le 4 décembre 2014 pour désigner les représentants du personnel au comité technique de proximité de la préfecture de l'Ain ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2014 portant composition du comité technique de la préfecture de l'Ain ;

Vu la lettre de la CGT préfecture et sous-préfecture de l'Ain en date du 22 décembre 2015 portant modification des membres du syndicat désignés pour représenter le personnel au sein du comité technique de la préfecture de l'Ain ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture

Arrête

Article 1er : L' article 3 de l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2014 susvisé est modifié ainsi qu'il suit en ce qui concerne les **membres désignés pour représenter le personnel au titre de la CGT** :

Représentants titulaires :

- M. Laurent BAISSARD
- Mme Nathalie GALLAT
- M. Alain GEOFFRAY

Représentants suppléants :

- M. Philippe GODIN
- M. Jacques PACARD
- Mme Patricia CADET

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à chacun des membres du comité technique.

Bourg en Bresse, le 7 janvier 2016

Le préfet
pour le préfet,
la secrétaire générale,

Caroline GADOU